



Otterburn P A R K

À NE PAS MANQUER

INFO OTTERBURN PARK
JUN 2020
Volume 31 | Numéro 3

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
PAGE 9



MOT DU CONSEIL

Vous n'êtes pas sans le savoir, le contexte de la pandémie de la COVID-19 a changé beaucoup de choses. À la Ville d'Otterburn Park, comme ailleurs, nous plaçons la sécurité de nos citoyens et de notre personnel en priorité. Par conséquent, beaucoup d'activités ont été annulées ou reportées à plus tard. Au moment d'écrire ces lignes, voici la situation quant aux éléments suivants :

Camps de jour

Les camps de jour ont lieu et commencent le 29 juin prochain. Évidemment, toutes les recommandations émises par le gouvernement du Québec dans son Guide de relance des camps en contexte de COVID-19 seront scrupuleusement respectées.

Piscine extérieure

La piscine extérieure d'Otterburn Park est présentement ouverte afin de permettre à tous et à toutes de se rafraîchir. Toutefois, les citoyens doivent respecter certaines règles (voir les détails à l'endos du bulletin).

Tennis

Les terrains de tennis sont ouverts, les citoyens qui souhaitent en profiter peuvent aller réserver leur plage horaire sur le site de la Ville.

En terminant, nous tenons à remercier le personnel ainsi que les citoyens pour leurs efforts et leur capacité d'adaptation durant cette pandémie.

À tous et à toutes, nous souhaitons un bel été !

LE CONSEIL MUNICIPAL



DENIS PARENT

Maire

denisparent@opark.ca



JACQUES PORTELANCE

Conseiller - District 1
district1@opark.ca



LOUIS CÔTÉ

Conseiller - District 2
district2@opark.ca



JEAN-MARC FORTIN

Conseiller - District 3
district3@opark.ca



ALEXANDRE DUBÉ-POIRIER

Conseiller - District 4
district4@opark.ca



MARIO BORDUAS

Conseiller - District 5
district5@opark.ca

POSTE VACANT
District 6



Numéro principal : 450 536-0303
Télécopieur : 450 467-8260
www.opark.ca
Courriel : info@opark.ca

INFO OTTERBURN PARK

Dépôt : ISSN 1201-8961
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Publié 6 fois l'an par la Ville d'Otterburn Park
Tirage : 3 465

Rédaction / Coordination : Service des communications
Conception et mise en page : Anie Massey | Graphisme
Impression : JB Deschamps

LOGO FSC

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE POUR LES COLS BLEUS



La Ville a procédé à la signature officielle de la nouvelle convention collective entre la Ville et le syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), section locale 501. Cette convention sera valide jusqu'en 2022, la dernière étant échu depuis 2018.

Sur la photo, de gauche à droite : Mme Isabelle Roy, négociatrice syndicale, M. Denis Parent, maire et Mme Audrey Potvin, employée col bleu au Service des travaux publics

**LA FÊTE
DU CANADA**

Bureaux fermés le 29 juin
Bureaux ouverts le 1^{er} juillet

CALENDRIER

TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Elles sont diffusées le lendemain sur le site Web.

De plus, toutes ces séances ordinaires du conseil auront lieu le 3^e lundi de chaque mois, à l'exception des séances des mois de mai et d'août qui se tiendront respectivement les 3^e mardi et 4^e lundi.

DATE	HEURE
20 juillet	19 h
24 août	19 h
21 septembre	19 h
19 octobre	19 h
16 novembre	19 h
21 décembre	19 h

Le calendrier des séances du conseil peut être consulté en tout temps à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

TAXES 2020

DATES DES
VERSEMENTS

9 juillet

versement du
9 juin reporté

15 septembre

IMPORTANT

Un seul état de compte pour les taxes municipales impayées vous sera envoyé après le 4^e versement de l'année. Il est possible d'effectuer votre paiement de façon électronique par le biais du site Internet de votre institution financière. Il suffit d'inscrire la Ville d'Otterburn Park comme fournisseur. Le numéro de référence à utiliser correspond au numéro de matricule indiqué sur vos 4 coupons de paiement détachables au bas de votre compte de taxes. Vous devez entrer tous les chiffres sans le F, ni espace.

TENNIS

Nous vous suggérons d'apporter votre gel désinfectant et une bouteille d'eau.

TARIFICATION 2020

ABONNEMENT 1 ^{er} juin au 1 ^{er} novembre	SAISON COMPLÈTE		DEMI-SAISON	
	Résident	Non résident	Résident	Non résident
FAMILLE	90 \$	135 \$	45 \$	67,50 \$
DUO	70 \$	105 \$	35 \$	52,50 \$
ADULTE	53 \$	80 \$	26,50 \$	40 \$
ADOS/JEUNES/AÎNÉS	37 \$	56 \$	18,50 \$	28 \$

Clé

- Vous pouvez récupérer votre clé au Service du loisir et de la culture seulement lorsque votre abonnement a été effectué en ligne.
- Un dépôt de 100 \$ est exigé à l'inscription pour le prêt de clé. Ce montant vous sera remboursé en totalité lorsque la clé sera retournée au Service du loisir et de la culture à la fin de votre abonnement.
- Le dépôt sera conservé par le Service du loisir et de la culture à titre de pénalité conséquente en cas de vol, de perte ou de bris.

TARIF JOURNALIER 1^{er} juin au 1^{er} novembre

	Résident	Non résident
ADULTE	6 \$	9 \$
ADOS/JEUNES/AÎNÉS	4 \$	6 \$

Clé

- Vous pouvez récupérer votre clé au Service du loisir et de la culture seulement lorsque votre abonnement journalier a été effectué en ligne.
- Un dépôt de 20\$ est exigé lors de la récupération de la clé au bureau du Service du loisir et de la culture. Ce montant vous sera remboursé en totalité lorsque la clé sera retournée au Service du loisir et de la culture dans un délai de 24 h (heures ouvrables du Service du loisir et de la culture).
- Des frais additionnels de 80 \$ vous seront chargés à titre de pénalité conséquente en cas de vol, de perte ou de bris.



RÈGLEMENTS

1. Pratiquer la distanciation sociale (2 mètres de distance entre chaque individu)
2. Seule la pratique libre en simple est autorisée
3. Aucun visiteur n'est admis sur les terrains de tennis (joueurs seulement)
4. La politesse, la courtoisie et le bon esprit sportif sont les règles de base
5. Vous devez toujours avoir une pièce d'identité (avec adresse) sur vous afin que le personnel du Service du loisir et de la culture puisse valider votre identité au besoin.
6. Être chaussé adéquatement (des espadrilles à semelles à crampons ou à crevasses profondes peuvent abîmer le terrain)
7. Aucun animal n'est accepté sur les terrains.
8. Les terrains sont ouverts de 8 h à 22 h.
9. Tout comportement irrespectueux envers les autres utilisateurs ou le personnel ou le non-respect des règlements pourraient entraîner l'exclusion du site des terrains de tennis.
10. La Ville n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

STATIONNEMENT

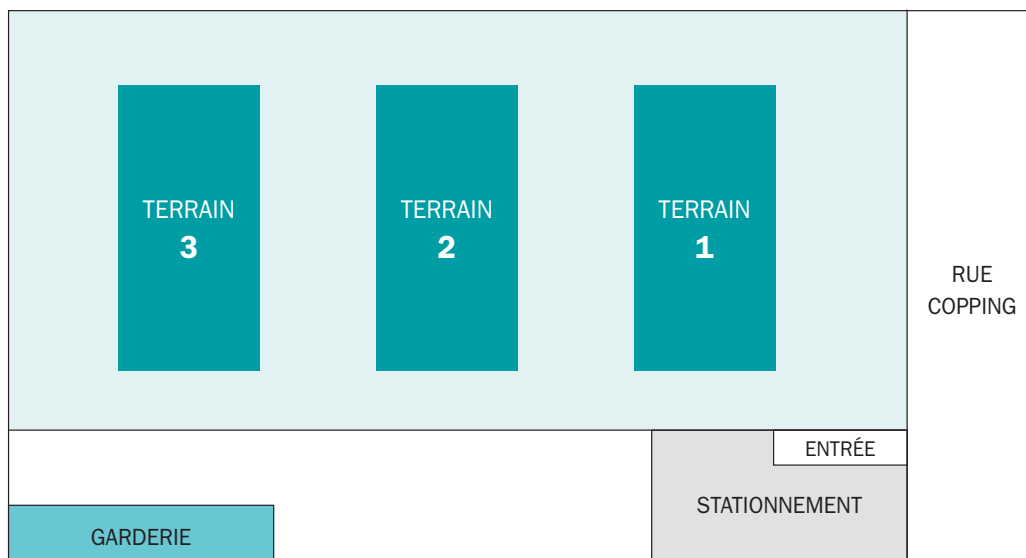
Il est possible de vous stationner au CPE de la Petite Loutre situé au 385, rue Copping dans les cases de stationnement identifiées aux usagers des terrains de tennis.

NOUVEAUTÉS 2020

ATTENTION : vous devez d'abord acheter votre forfait avant d'effectuer la prise de rendez-vous.

- Vous pouvez maintenant réserver votre plage horaire en ligne afin d'éviter le temps d'attente pour les terrains 1, 2 et 3 (voir image ci-dessous)
- Vous devez réserver un minimum de 3 heures à l'avance
- Il est possible de réserver un maximum de 2 semaines à l'avance
- **Les réservations en simple sont limitées à 2 heures par jour par groupe**
- La priorité sera accordée à ceux et celles qui auront préalablement réservé leur terrain. Toutefois, la pratique libre sans rendez-vous demeure possible
- Des visites aléatoires seront effectuées par le personnel du Service du loisir et de la culture afin de vérifier l'identité des utilisateurs et valider les réservations (pièce d'identité obligatoire).
- Une preuve d'adresse pourrait aussi vous être demandée par le personnel de Service du loisir et de la culture

**INFORMATION
ET INSCRIPTION**
(par téléphone
ou en personne) :
450 536-0303,
poste 292



RAMPE DE MISE À L'EAU

La rampe de mise à l'eau, située sur la rue Connaught adjacente au stationnement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, est présentement ouverte.

Cependant, comme les surfaces ne sont pas désinfectées, la Ville invite ses citoyens à se montrer prudents en portant des gants et en maintenant une distance de deux mètres entre eux.

Des indications pour stationner les remorques à l'endroit désigné sont également sur place, la Ville remercie les utilisateurs d'y prêter une attention particulière.



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les municipalités de la région ont une entente qui permet aux citoyens de celles-ci d'apporter leurs RDD à plusieurs endroits. Ces collectes sont une excellente façon de disposer des résidus de façon écologique et sécuritaire.

Otterburn Park

29 août – de 8 h à 15 h

Garage municipal Services techniques : 120, rue Bellevue

Mont-Saint-Hilaire

12 septembre – 8 h à 15 h

Garage municipal : 901, boul. Laurier

McMasterville

10 octobre – 8 h à midi

Stationnement de l'École Internationale : 720, rue Morin

Pour connaître les matières acceptées et refusées :

www.opark.ca > Citoyens > Collectes > Collecte des RDD



RELOCALISATION ET AMÉLIORATION : VIDANGE D'UNE ROULOTTE

Les résidents peuvent vidanger une roulotte gratuitement en bordure de rue, sur la rue Côté, en face de la rue Bellevue.

Ce service est offert jusqu'à la fin de l'automne.



FEU EXTÉRIEUR

Vous êtes un amateur de feu extérieur? À la ville d'Otterburn Park, il est toujours permis d'utiliser vos foyers extérieurs, mais certaines règles doivent être respectées et il est important de faire preuve de civisme auprès du voisinage.



Ainsi, pour éviter d'incommoder vos voisins tout en respectant l'environnement, vérifiez l'intensité et la direction du vent et utilisez des bûches de qualité. Rappelez-vous qu'en vertu du Règlement sur les nuisances numéro 336, **il est interdit de brûler des vidanges, des rebuts domestiques, des feuilles ou autres débris organiques, ainsi que tout matériau résiduel de construction.**

Alors, si vous détenez ou désirez acquérir un foyer extérieur, assurez-vous de respecter les règles suivantes :

- Le foyer requiert un pare-étincelles.
- Il doit être installé dans la cour arrière ou latérale, à une distance de 2 m (6'6") de la limite de la propriété et de 6 m (19'8") de tout bâtiment.

CHOISIR LE BON ARBRE POUR VOTRE PROPRIÉTÉ !

La présence de végétation est importante pour la qualité de vie des Otterburnois. La plantation d'arbre et d'arbuste est encouragée pour ses divers bienfaits tels que la lutte aux îlots de chaleurs. Cependant, avant de choisir un arbre ou même un arbuste, il est important de faire un choix adapté aux caractéristiques de votre propriété. Pour ce faire, la section « l'importance de choisir la bonne essence d'arbre ou d'arbuste » sur le site web d'Hydro-Québec est un outil intéressant.



PISCINE : LA SÉCURITÉ AVANT TOUT!

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs s'installent une nouvelle piscine. La Ville profite donc de l'occasion pour effectuer un rappel des normes de sécurité en vigueur pour toutes nouvelles installations de piscine au Québec.



Ces normes sont établies par le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* du gouvernement du Québec et visent à contrôler l'accès aux piscines afin de diminuer les risques de noyade chez les tout-petits.

Information : www.mamh.gouv.qc.ca à la section Sécurité des piscines résidentielles

Mesures de sécurité

Ces règles de sécurité incluent, entre autres, l'installation d'une enceinte (clôture) de 1,20 mètre impossible à escalader par les enfants ainsi que d'un loquet de fermeture automatique du côté intérieur des portes. Toute installation d'une piscine creusée ou hors terre doit, au préalable, faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation.

La **surveillance** et la **vigilance** sont primordiales pour toute forme de prévention, mais n'oubliez pas que le **contrôle** de l'accès à la piscine est le moyen le plus efficace de prévenir les accidents.

CAMP DE VOILE

Clientèle : De 10 à 12 ans

Inscription : www.opark.ca

Dates : Semaine du 24 au 28 août

Coûts : Résident : 240 \$
Non-Résident : 365 \$

Les participants pourront apprendre à naviguer et à développer leur autonomie sur un voilier de type dériveur.

Une série de leçons mettant l'accent sur le plaisir, la sécurité et l'apprentissage des notions de base telles que :

- les vents
- la température
- l'habillement
- la sécurité sur l'eau
- les nœuds, le matelotage
- le réglage des voiles
- la conduite autonome d'un voilier



REMBOURSEMENT ZUMBA ET YOGA

La Ville d'Otterburn Park remboursera à 100 % les activités de yoga et de Zumba à ses citoyens pour la session d'été 2020 sur présentation de leur preuve de paiement. C'est le moment idéal pour vous remettre en forme, bouger ou profiter de nos magnifiques paysages en prenant soin de votre santé!

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES RUES BORDEN, SPILLER ET MASON

D'importants travaux de réfection de rue sont actuellement effectués sur plusieurs rues du territoire. Représentant un investissement total de 12 M\$, ces interventions permettront le remplacement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc de même que l'ajout d'un égout pluvial sur les rues Borden, Spiller et Mason. Dans le cas de Spiller, le pavage de la rue sera également élargi, notamment afin de sécuriser le déplacement des élèves vers l'école. Par ailleurs, un important ponceau passant sous la rue Spiller et le parc Duclos sera remplacé alors que le terrain de balle sera amélioré.

Subventions

Pour deux de ces interventions, la Ville bénéficiera de subventions. Pour les travaux sur la rue Borden, la Ville a reçu 1,7 M\$ provenant du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). En ce qui concerne les travaux sur la rue Spiller, 1,3 M\$ seront subventionnés par le biais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Les travaux s'étaleront sur environ six mois. Il est évident qu'au cours des travaux il y aura des fermetures de rues à différents moments. Toutefois, les détours à emprunter seront toujours bien indiqués.

De gauche à droite : M. Louis Côté, conseiller municipal, M. Denis Parent, maire, M. Jean-Philippe Laplante (Michaudville) et M. Jacques Portelance, conseiller municipal.



COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE LA RIVE : ENSEMBLE POUR VOTRE SANTÉ!

Saviez-vous qu'une coopérative de solidarité santé doit assumer la gestion d'une offre de services à proximité de sa communauté pour tous les citoyens et la gestion des services complémentaires en prévention et promotion en santé (PPS) pour l'ensemble de sa communauté comprenant notamment ses membres ?

SAVIEZ-VOUS qu'il y a une telle coopérative :

- sous le même toit que la Clinique médicale de la Rive (GMF) et la Pharmacie Gabrielle Nguyen Van Tinh inc. (Proxim) ?
- qu'elle offre une diversité de soins et de services de santé complémentaires dispensés par des infirmières compétentes ?
- qu'elle offre une série de conférences orientées vers la promotion et la prévention ?
- que vous pouvez prendre rendez-vous en ligne ?



SAVIEZ-VOUS que ?

- pendant la période difficile que nous traversons, la Coopérative a maintenu des services essentiels au bénéfice de ceux et celles dont la santé nécessite des soins indépendants de ceux de la COVID-19 ?
- durant l'année 2019, la Coopérative a accueilli 1 450 visiteurs, administré 120 vaccins, effectué 260 traitements de cryothérapie (azote liquide) ainsi que 780 prélèvements sanguins ?

Plus que jamais, nous avons pu constater à quel point chacun des acteurs du monde de la santé est important, chaque initiative, essentielle à la sécurité et au bien-être de la communauté. À ce chapitre, la Coopérative a adopté des mesures pour minimiser les risques de contagion et a rempli son rôle de dispensation des soins essentiels avec compétence et générosité.

Le conseil d'administration de la Coopérative remercie les membres qui renouvellent chaque année leur confiance envers la Coopérative et invite toute la communauté d'Otterburn Park à joindre les rangs. L'arrivée d'un plus grand nombre de nouveaux membres est essentielle au maintien des services de la Coopérative.

169, rue du Prince-Albert, Otterburn Park

Tél. : 450 464-6975

Courriel : coop.sante.rive@outlook.com | www.coopsanterive.com

PROCUREZ-VOUS UN MASQUE À LA COOP SANTÉ



Après avoir répondu aux besoins de ses membres, la coopérative offre maintenant aux citoyens de la Vallée-du-Richelieu des couvre-visage confectionnés de façon artisanale par des bénévoles. Le port d'un couvre-visage dans l'espace public est encouragé par la Santé publique afin de protéger les autres contre la COVID-19.

Protection

Le couvre-visage retient les gouttelettes propulsées ou vaporisées par votre toux ou vos éternuements, protégeant ainsi les personnes que vous rencontrez. Il s'ajoute aux autres mesures préconisées soit tousser dans son coude, se laver les mains et maintenir une distance de 2 mètres avec les autres.

Confection et caractéristiques

- Chutes (retailles de tissus) prélavées, coton ou coton/polyester
- À plis, double épaisseur et pince-nez
- Lavable
- Formats variés, pour les enfants de 3 ans à adultes
- Quelques exemplaires ont une pochette pour ajouter une pellicule supplémentaire.

Choix de motifs et couleurs

Comme il s'agit de retailles de tissus, il n'est pas possible de choisir la couleur ou le motif de votre couvre-visage. Toutefois, nous utilisons des motifs et couleurs sobres qui s'adaptent à l'âge et au genre.

Profits des ventes

Dans le contexte actuel, la Coopérative subit des pertes financières importantes. Conséquemment, les profits seront versés entièrement à la Coopérative afin qu'à la reprise, elle puisse reprendre la gamme régulière des services qu'elle offre déjà et entreprendre de nouveaux projets.

Prix, incluant taxes et livraison

Adultes : 15 \$
Ados (10 à 15 ans) : 10 \$
Enfants (5 à 10 ans) : 8 \$
Tout petits (3-4 ans) : 8 \$

Modes de paiement

- Site internet de la Coopérative à l'adresse suivante : www.coopsanterive.com
- Chèque à l'ordre de la Coopérative de solidarité santé de la Rive
- Comptant lors de la livraison

Livraison

La livraison est faite par des bénévoles. Des frais de poste pourraient s'ajouter pour des livraisons au-delà de 15 kilomètres d'Otterburn Park. Il faudra compter jusqu'à 10 jours ouvrables pour la livraison.

Toute personne habile en couture et disposant d'un peu de temps est invitée à se joindre à l'équipe de bénévoles de la Coopérative en écrivant à : coop.sante.rive@outlook.com

Nous recherchons également des retailles de tissus. Vous pouvez en faire don en écrivant à la même adresse courriel.

DÉPANNAGE ALIMENTAIRE ET RESTO-POP À BELOEIL POUR LES PERSONNES DANS LE BESOIN

Le centre d'entraide familiale Le Grain d'Sel offre un dépannage alimentaire aux personnes qui en ont besoin chaque jeudi entre 13 h et 16 h. Il faut toutefois prendre rendez-vous avant de passer.

Information et rendez-vous

Tél. : 450 467-5733
info@graindesel.ca

*Évaluation obligatoire la première fois



AVIS PUBLIC RECONDUCTION DE LA MÊME DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX EN PRÉVISION DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DE 2021



À TOUS LES ÉLECTEURS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QU'un avis public de la confirmation de la reconduction de la même division en districts électoraux par la Commission de la représentation électorale du Québec a été donné le 18 mars 2020, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

QUE, suite à l'avis public ci-haut décrit, aucun électeur n'a fait connaître son opposition à ladite reconduction dans les quinze (15) jours de sa publication;

QU'en conséquence, ladite division en districts électoraux a été reconduite le 3 avril 2020 et s'appliquera lors de l'élection générale de l'année 2021.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 29 JUIN 2020
Me Julie Waite, greffière

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT

En 2020, à la suite d'une pause de quelques années, le Comité consultatif sur l'environnement (CCE) est de retour sous la présidence du conseiller du district 1, Monsieur Jacques Portelance. Ce comité a pour mandat de formuler des recommandations au conseil municipal concernant toutes actions ou positions à prendre en matière d'environnement et de développement durable.

En plus de développer et préparer un plan stratégique 2020-2025, les membres du consultatif environnement aborderont les thématiques suivantes :

- La gestion des matières résiduelles
- La préservation des aires d'intérêt écologique
- La gestion des gaz à effet de serre (GES)
- La foresterie urbaine et les parcs
- La qualité de l'eau de la rivière Richelieu et de ses tributaires
- Le contrôle de l'utilisation des pesticides et des engrais
- Le développement durable
- La sensibilisation, l'information et la consultation de la population

Des projets sont déjà en cours. Restez à l'affût!





L'EAU, UNE RESSOURCE À CONSERVER!

L'eau potable est une ressource précieuse et, malgré son apparence d'abondance inépuisable, cette richesse n'est pas infinie. Son usage abusif a des conséquences sur sa qualité, sa disponibilité et sur l'environnement.



La Ville d’Otterburn Park tient à cœur l’économie de l’eau potable. C’est pourquoi nous vous invitons à respecter l’horaire d’utilisation de l’eau potable, entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, chaque année.

TYPE D'ARROSAGE	JOURS	HEURES
Asperseur amovible, tuyaux poreux ou arrosage automatique	N° pair : mardi, jeudi et samedi N° impair : Mercredi, vendredi et dimanche	Entre minuit et 4 h
Nouvel aménagement paysager (certificat d'autorisation obligatoire*)	Tous les jours pendant une période maximale de 15 jours	20 h à 22 h (en tout temps lors de la journée d'installation du gazon en plaques)
Arrosage MANUEL d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière ou d'une plate-bande	N° pair : Mardi, jeudi et samedi N° impair : Mercredi, vendredi et dimanche	Entre 19 h et 22 h
Remplissage d'une piscine ou d'un spa	Tous les jours	20 h à 6 h le lendemain (exception lors du montage d'une piscine pour en maintenir la forme)
Lavage d'un véhicule	Tous les jours avec un boyau d'arrosage muni d'un dispositif de fermeture automatique ou avec un seau de lavage	En tout temps
Seul l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, des jardins et des fleurs est autorisé lors d'un avis d'interdiction d'arrosage émis par la Ville ou la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu.		

Quelques petits ajustements dans nos habitudes de vie peuvent réduire de façon significative le gaspillage d’eau et en assurer sa survie.

SUGGESTIONS POUR CET ÉTÉ

- Un gazon maintenu plus long a moins besoin d’eau
- Un à deux arrosages hebdomadaires sont suffisants. Les plantes et la pelouse enfoncent leurs racines en profondeur et deviennent moins dépendantes d’un arrosage constant
- L’eau de pluie recueillie au bas des gouttières arrose magnifiquement le potager et les plates-bandes
- Éviter de nettoyer les surfaces dures avec l’eau potable. Un bon coup de balai nettoie parfaitement bien votre entrée et vos marches
- Ressortez votre toile solaire, car elle empêche l’eau de la piscine de s’évaporer!



LA PISCINE EST PRÊTE À VOUS ACCUEILLIR!

La piscine est maintenant prête à accueillir les baigneurs !
La Ville remercie ses citoyens de respecter les règles mises en place pour assurer la sécurité de toutes et de tous et précise qu'exceptionnellement cette saison, l'usage de la piscine sera réservé aux résidents d'Otterburn Park seulement.

Tous et toutes devront présenter une preuve d'identité avec adresse. Les enfants se présentant seuls peuvent apporter leur bulletin comme preuve de résidence ou encore la carte du Centre aquatique Beloeil s'ils en possèdent une.

